

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/07/2018

Reçu en préfecture le 06/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL46-DE

Date de la convocation
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/46

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs, GALINIE, PEYRONIE; Mme KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**TRAVAUX DE
DISSIMULATION DE
RESEAU EN REGIME
URBAIN - Dissimulation
BT sur P24 rue Bleue
(rue Henri Massol & rue
Albert Thomas) & P01
place Emile Albet (rue
Bernard Tellier)**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60 % du montant H.T. des travaux.

Il a été fait appel au service technique du S.D.E.T. pour étudier l'affaire référencée "Dissimulation BT sur P24 rue Bleue (rue Henri Massol & rue Albert Thomas) & P01 place Emile Albet (rue Bernard Tellier)".

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 51 500 € H.T., maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 30 900 € H.T., soit 60 % du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal doit donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 6 juillet 2018
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,

Conseiller Départemental

Le Maire-Adjoint,

Michel MARTY



Annule et remplace la
délibération n° 18 42